

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°75

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuville, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 100

Absents excusés : Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansquin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémary ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

Environnement : Remboursement des frais de débroussaillage engagés par Mme Laversin dans le cadre d'une acquisition foncière pour des ouvrages de lutte contre le ruissellement

Monsieur le Président précise à l'assemblée communautaire que dans le cadre du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à Givenchy le Noble, l'acquisition d'une bande foncière, sur la propriété de Mme LAVERSIN, s'est avérée nécessaire afin de pouvoir réaliser un fossé à redent et une zone de tamponnement.

Dans le cadre de cette acquisition foncière, un bornage parcellaire a été rendu obligatoire. Il s'est avéré que le géomètre n'a pu procéder à la réalisation de cette démarche sans un nécessaire débroussaillage préalable.

Mme LAVERSIN a commandé cette prestation auprès de la Vie Active, qui lui a été facturé pour un montant de 372 € TTC.

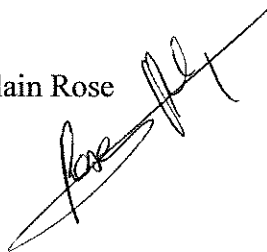
Cette démarche étant inhérente à la vente d'une portion foncière au bénéfice de la communauté de communes en vue de la réalisation d'ouvrage d'hydraulique, Monsieur le Président propose de rembourser à Mme LAVERSIN, le montant de cette prestation.

Suite à l'avis favorable du bureau du 24 juin 2026, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter le remboursement de la facture réglée par Mme LAVERSIN en marge de l'acquisition foncière
- d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires au remboursement de ladite somme
- d'autoriser le Président à signer tout document inhérent à ce remboursement

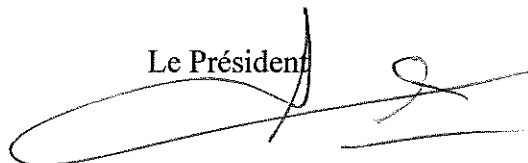
Le secrétaire de séance

Alain Rose



Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/07/2026 et publication ou notification du 20/07/2026

